

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250402-DCM2025-19-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : **Séance 2 avril 2025**
26/03/2025

Date d'affichage :
26/03/2025

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), ROBINE Anne-Laure (pouvoir donné à DUPLESSIS Sophie).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2025-19 : Vote de la subvention du CCAS

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés au budget primitif 2025, article 657363,
Considérant qu'il y a lieu de verser au CCAS une subvention de 4 900 euros.

L'assemblée, à l'unanimité :

- VERSE au CCAS une subvention de 4 900 euros au titre de l'exercice 2025

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 2 avril 2025.

Le secrétaire de séance,
GUERARD Roland



Le Maire,
DENIS Daniel

